COMPTE RENDU DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DS PARKINGS SEANCE DU 16 MARS 2016

L'an deux mille seize, le seize mars à dix huit heures, le conseil d'exploitation de la régie des parkings, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques MANYA, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 mars 2016

<u>PRESENTS</u>: Jacques MANYA, Maire, Michèle ROMERO, Jean HEINRICH, Daniel COUPE, Marie-France COUPE, Odile DA CRUZ, Philippe CORTADE, Adjoints, Denise SNODGRASS, Madeleine LOUANDRE, Jacques RIO, Lennart ERNULF, Michèle LENZ, Marie-Line PONCHEL, Jean-Philippe SANYAS, Françoise SOUGNE, Anne DELARIS, Alain FIGUERAS.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Audrey MAQUEDA, Maryse RIMBAU procuration à Odile DA CRUZ, Pierre CAMPS procuration à Daniel Jacques MANYA, Alex CABANIS procuration à Jacques RIO, Roger FIX procuration à Alain FIGUERAS, Xavier LAFON procuration à Françoise SOUGNE.

SECRETAIRE DE SEANCE: Jean HEINRICH

ORDRE DU JOUR

FINANCES:

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 POUR AVIS

Régie des Parkings

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2015 POUR AVIS

Régie des Parkings

<u>REGIE DES PARKINGS – EXERCICE 2016 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

FINANCES:

1/ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015/ REGIE DES PARKINGS / POUR AVIS

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2015 de la régie des parkings. Ce dernier est arrêté aux informations générales suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Crédits ouverts : 460 000, 00 € Mandats émis : 96 569, 44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Crédits ouverts : 460 000, 00 € Titres émis : 494 132, 65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Crédits ouverts : 352 850, 00 € Mandats émis : 217 736, 88 €

R.A.R.: 56 453, 90 € (au 31.12.)

RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Crédits ouverts : 352 850, 00 €

Titres émis : /

Conformément à l'article L.2121.-14 du CGCT, ce compte sera soumis à l'approbation de l'assemblée municipale, après que le Conseil d'Exploitation de la régie des parkings ait émis son avis.

Pas d'observation particulière.

2/ PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR – REGIE DES PARKINGS :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après avoir opéré toutes les vérifications nécessaires, le compte de gestion du Receveur Municipal est en concordance avec les comptes de la régie.

3/ EXERCICE 2016 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT REGIE DES PARKINGS

Pour remédier dans un cadre légal au caractère tardif du vote du budget, les textes permettent au Maire, jusqu'au vote de ce dernier et sur autorisation du Conseil Municipal, d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation précise le MONTANT et l'AFFECTATION des crédits.

Cette procédure n'est pas à proprement parler une inscription de crédits dans la mesure où cette inscription n'intervient que lors de l'adoption du budget.

Le Conseil municipal doit simplement autoriser le Maire à ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER des dépenses d'équipement qu'il précise jusqu'à concurrence d'un montant déterminé et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

Sur le plan pratique, lors de l'adoption du budget, un état de dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par le Maire et transmis au Comptable. Un exemplaire doit être joint également au budget lors de sa transmission à la Sous-Préfecture. L'autorisation est limitée au 15 Avril 2016.

IL PRESENTE le décompte suivant :

1- CALCUL DES CREDITS UTILISABLES :

1-1- CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2015 : Montant	352 850 €
1-2- DEDUCTION DETTE	/
1-3- QUOTA DE CREDITS UTILISABLES :	
<u>352 850 X 25</u> = 88 212 €	
100	

<u>2- PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE MONTANT DES NOUVEAUX CREDITS A ENGAGER - LIQUIDER ET MANDATER :</u>

Compte 2182 : 6 250 €
 Compte 2188 : 7 750 €
 Compte 2315 : 71 587 €

Pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.